

Contrôles internes : développements récents sur le plan organisationnel

Poursuivant sur la voie des actions déjà entreprises pour améliorer la gouvernance de la Banque, le Comité de direction a récemment adopté une série de mesures, présentées ci-dessous, dans le but de renforcer encore les contrôles internes au sein du groupe de la BEI.

Département « Inspection générale – Évaluation et audit interne »

Le Comité de direction a décidé de fusionner les deux grands services indépendants chargés du contrôle ex post, à savoir le département « Évaluation des opérations » et le département « Audit interne », pour former un grand département autonome : « Inspection générale – Évaluation et audit interne » (IG).

La création de l'Inspection générale souligne l'importance qu'attache le Comité de direction à l'évaluation des opérations et à l'audit interne, ainsi que sa volonté d'accroître les synergies entre ces deux fonctions. Cette nouvelle structure reflète en particulier la contribution des activités d'évaluation à la réalisation des objectifs stratégiques de la Banque et leur impact positif sur la performance opérationnelle, la responsabilité et la transparence. Le nouveau département restera chargé de tous les services fournis actuellement, y compris le Cadre de contrôle interne et l'ensemble des investigations en matière de fraude, conformément aux termes de référence et à la Charte de l'audit interne existants. Par ailleurs, le département IG fournira, en cas de besoin, un mécanisme de recours indépendant pour l'examen des plaintes que le médiateur européen considère hors de son champ de compétences. Tous les services du nouveau département seront fournis au groupe BEI.

Les activités d'audit interne et celles liées à l'évaluation des opérations s'effectuent, respectivement, sous la responsabilité fonctionnelle du vice-président Sedgwick et du vice-président Niinistö. L'inspecteur général rend compte au président et est responsable des activités de son département en matière de consultation, de liaison et de coopération avec le Comité de vérification et les organes externes.

Bureau de conformité

Conformément aux engagements pris envers le Conseil d'administration à la mi-2004, lorsque celui-ci a examiné les questions de gouvernance, la Banque procède actuellement à la mise en place d'un bureau de conformité pour contribuer à promouvoir l'application de normes de contrôle saines. Le Bureau de conformité aura pour tâche principale de veiller à ce que la Banque respecte l'ensemble des lois, règlements, codes de conduite et bonnes pratiques applicables. Il naîtra de la fusion de plusieurs services existants en une entité séparée, qui travaillera en collaboration avec les « correspondants » chargés du respect de la conformité au sein des différentes directions. Les candidatures pour le poste de chef du Bureau de conformité sont en cours d'examen.

Le Conseil d'administration recevra les termes de référence détaillés du Bureau de conformité une fois que son chef aura été recruté et que le manuel de procédures aura été rédigé. Ce département, placé sous la tutelle fonctionnelle du vice-président Sedgwick, rendra compte directement au président.

Département « Contrôle financier »

Le Comité de direction a récemment approuvé les nouveaux termes de référence relatifs à l'ancien département « Comptabilité et états financiers ». De plus, pour marquer l'importance accrue des tâches de contrôle financier confiées à ce département, le Comité de direction a décidé qu'il s'appellerait désormais département « Contrôle financier ».

Les nouveaux termes de référence de ce département mettent l'accent sur son rôle consistant à conseiller les instances dirigeantes de la Banque sur toutes les questions en rapport avec le contrôle financier. Le Contrôle financier a pour mission de fournir le seul jeu d'états financiers qui engage la responsabilité de la Banque et du groupe, dans le respect des normes comptables et des directives relatives à la transparence.

Comme cela est précisé dans le PAB 2005-2007, le Contrôle financier fait partie intégrante des services du Contrôle de gestion, qui sont placés sous la supervision du contrôleur de gestion (à l'heure actuelle, le secrétaire général-adjoint). Le Contrôle financier est sous la responsabilité fonctionnelle du vice-président Genuardi, et le contrôleur financier rend compte directement, en cas de besoin, au président.